

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL



Dépassement de seuil d'information et de recommandation

Communiqué du : 03/03/2022

Statut de l'alerte  
Bulletin n°

Terminée  
DSI\_2022\_009\_MTR\_SO2

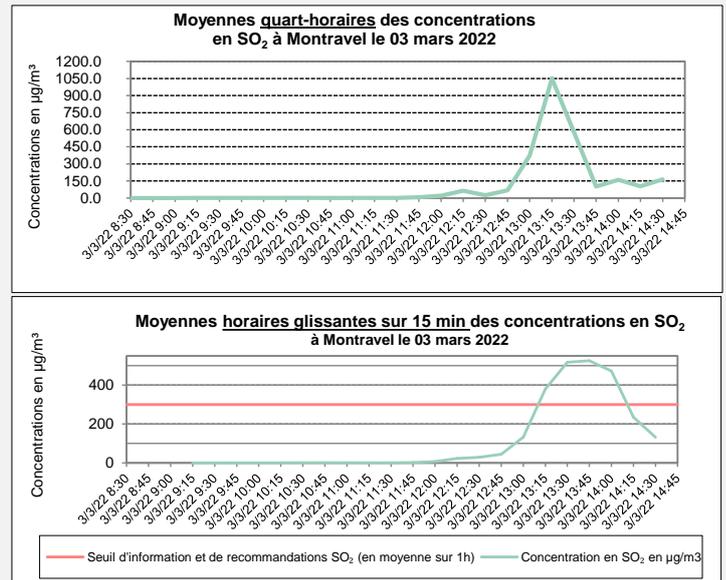
## Observations :

Dans le secteur de Montravel, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées le jeudi 03 mars 2022.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> d'air en moyenne sur une heure – [µg/m<sup>3</sup>]) a été dépassé à 13h15, avec une valeur de 379.4 µg/m<sup>3</sup> (en moyenne horaire de 12h15 à 13h15).

Mise à jour à 14h30 : le dépassement de seuil est terminé, cependant des concentrations moyennes à modérées en dioxyde de soufre sont toujours mesurées à Montravel. Les concentrations moyennes horaires sont repassées sous le seuil des 300 µg/m<sup>3</sup> à 14h15 avec une valeur de 235 µg/m<sup>3</sup> (en moyenne horaire de 13h15 à 14h15).

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	379.4 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 12h15 à 13h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	235.0 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 13h15 à 14h15
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	525.3 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 12h45 à 13h45
Moyenne journalière	/



## Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens de secteurs ouest (rafales de secteurs ouest-sud-ouest à 18 kt) ont été enregistrés sur l'agglomération de Nouméa en milieu de journée.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée avec du fioul BTS depuis 9h52 avec un basculement au fioul TBTS+ à 13h07.

Le seuil d'information et recommandation pour le SO<sub>2</sub> est de 300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

## Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives. Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

## Le SO<sub>2</sub> en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure